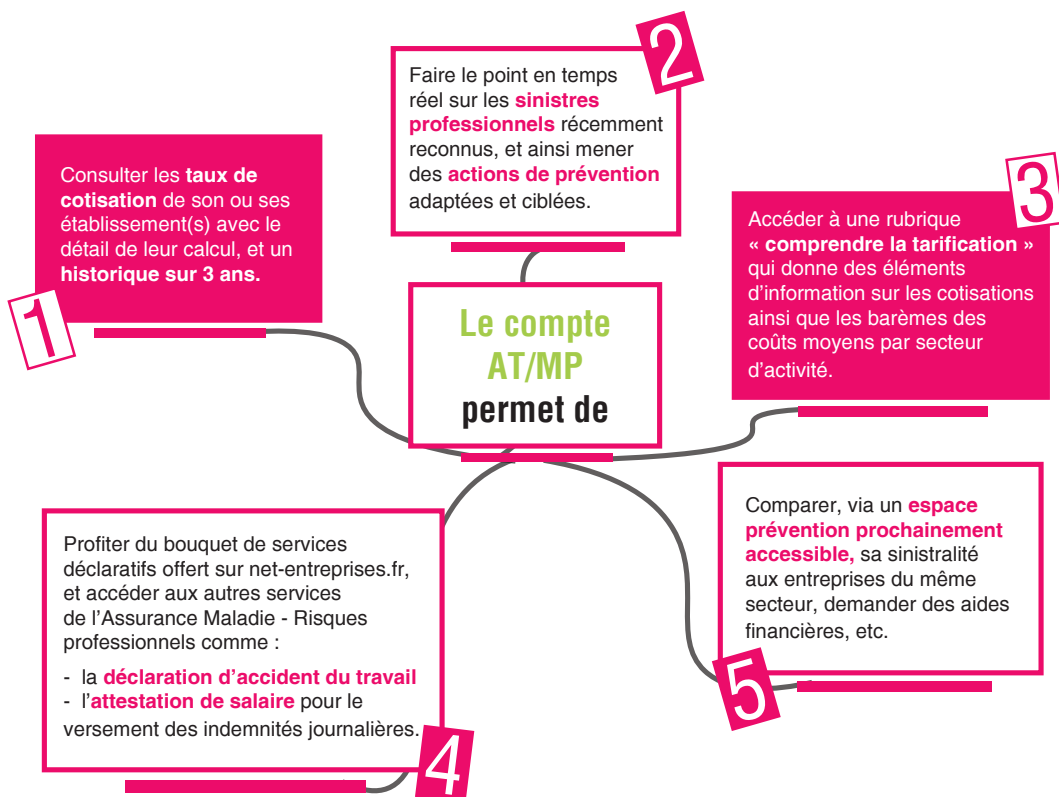


## Compte en ligne « accidents du travail et maladies professionnelles » sur net-entreprises.fr :

Pour **simplifier** les démarches et mieux gérer la **prévention des risques professionnels**

Accessible depuis [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr), le compte accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) est un **service en ligne** ouvert à toutes les entreprises cotisantes à la branche risques professionnels du régime général de la Sécurité Sociale.

Il offre une **visibilité complète sur les risques professionnels**, permettant ainsi aux entreprises d'agir de manière plus **efficace et rapide en prévention**. **Gratuit**, ce service en ligne est **consultable 24h/24h** et actualisé quotidiennement.



## Pour créer votre compte, c'est simple :

- Connectez-vous sur [net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr)
- Allez sur votre **menu personnalisé**
- Cliquez sur « **Gestion** »
- Cliquez sur « **Gérer les déclarations** » pour ajouter le compte AT/MP
- Sélectionnez le compte AT/MP dans « **Liste des déclarations disponibles** »
- Cliquez sur la flèche pour transférer la déclaration dans la « **Liste des déclarations sélectionnées** »
- **Validez**

Vous pourrez accéder à la consultation de votre compte 15 jours maximum après votre inscription.

**Le compte  
AT/MP**

Pour plus d'informations :

[net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr)  
[ameli.fr/employeurs](https://ameli.fr/employeurs)